

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence

Par **leg**, le **25/09/2008** à **13:41**

bonjour a tous
j'ai été portier dans une discothèque pour le compte d'une société de gardiennage .rn mon employeur (la ste de gardiennage) m'a licencié pour motif économique.
rnle patron de la discothèque voudrait m'embaucher en direct mais il a une clause de non concurrence avec la ste de gardiennage.rnpui-je retravailler en direct avec cette discothèque en passant par une autre société de gardiennage?rny-a-t-il moyen de contourner cette clause de non concurrence ?